



CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 juin 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents à l'ouverture de la séance: 28

Francis Adolphe

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – Mme Agnès Moisson -
M. Franck Dupas -Mme Pauline Dréano - M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas –
M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci (**Adjoint au Maire**)
M. Gérard Rolland- M. Jean-François Sénac – Mme Jacqueline Renou –
Mme Claudine Mora- Mme Hélène Cabassy – M. Jean-Pierre Cavin - M. Michel Blanchard
–M. Angelo Maccagnan – Mme Karine Guez – M. Joël Botreau – Mme Nadia Bida –
Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville – M. Antoine Laval – M. Patrick Jaillard –
Mme Marie-Françoise Borne – Mme Véronique Mencarelli - Mme Noémi Rayé
(**Conseillers Municipaux**)

Absents Excuses :

Mme Christiane Marchello-Nizia – procuration à Mme Pauline Dréano
M. Hervé De Lépinau – procuration à Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville
Mme Marguerite-Marie Bevillard – procuration à Mme Noémi Rayé

Absents :

M. Robert Arnoux
Mme Jeanne Yvan
M. Alain Défossé
M. Julien Langard

Entrées et Sorties :

M. Botreau sort pendant les débats sur le rapport n° 18 et rentre pendant la présentation
du rapport n°22
M. Bossant sort pendant la présentation du rapport n°23, et rentre pendant la
présentation du rapport n°24

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017
ORDRE DU JOUR**

*_*_*_*_*_*

PV de la séance précédente : Adopté à l'unanimité



RAPPORT N° :1 DAF – M. GANDON	BUDGET PRINCIPAL VILLE DECISION MODIFICATIVE N°1												
	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la décision modificative n°1, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.</p> <p>Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, et des transferts de crédits entre chapitres.</p> <p><u>Section de fonctionnement</u></p>												
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="528 741 699 860" rowspan="2">Chapitre, article, désignation</th> <th colspan="2" data-bbox="703 741 868 786" style="text-align: center;">dépenses</th> <th colspan="2" data-bbox="873 741 1362 786" style="text-align: center;">recettes</th> </tr> <tr> <th data-bbox="703 792 868 860">Diminution de crédits</th> <th data-bbox="873 792 1062 860">Augmentation de crédits</th> <th data-bbox="1067 792 1198 860">Diminution de crédits</th> <th data-bbox="1203 792 1362 860">Augmentation de crédits</th> </tr> </thead> </table>	Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits				
Chapitre, article, désignation		dépenses		recettes									
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits									
<u>Opérations réelles</u>													
022/022 d1 dépenses imprévues	299 669.76 €												
65/654 d1 admission en non valeur antérieur		299 669.76 €											
011/615221 d1 entretien bâtiments publics		379 888.00 €											
011/60623 d1 alimentation		30 000.00 €											
78/7875 r1 reprise sur provisions pour risques exceptionnels				100 000.00€									
73/73111 r1 taxes foncières et d'habitations				87 435.00 €									
74/74123 r1 dotation solidarité urbaine				247 911.00 €									
<u>Opérations d'ordre :</u>													
023/023 d2 virt à la section d'investissement		25 458.00 €											
042/7811 r2 reprise sur amortissements				4 818.00 €									
042/6811 d2 amortissements		4 818.00 €											
TOTAL	299 669.76€	739 833.76€		440 164.00€									



Section d'investissement				
Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
204/20421 d1 subventions équipements aux personnes de droits privés, biens mobiliers, matériel, études		5 000.00€		
204/204182 d1 subv. Equipements autres organismes publ. Bâtiments		39 000.00 €		
204/2041512 d1 subv. GFP bâtiments		12 958.00 €		
26/261 d1 titres de participation		500.00 €		
21/21318 autres bâtiments publics	240 000.00 €			
23/2313 constructions		240 000.00 €		
4541/4541 d1 travaux effectués d'office pour compte de tiers		100 000.00 €		
4542/4542 r1 travaux effectués d'office pour compte de tiers				100 000.00€
13/1318 subv. Equipements transférables				32 000.00 €
<u>Opérations d'ordre :</u>				
021 virt de la section de fonctionnement				25 458.00 €
040/28041512 amort. Bâtiments et instal.		1 302.00 €		3 516.00 €
040/28041513 amort. Projets d'infrastructures		3 516.00 €		
040/28041511 amort. Biens mobiliers				1 302.00 €
040/21532 réseau d'assainissement				506 202.46 €
040/2113 terrains aménagés		506 202.46 €		
TOTAL	240 000.00 €	908 478.45 €		668 478.45 €

Présents : 28 procurations : 3
*Adopté par 25 Voix Pour (Vive Carpentras), 6 Abstentions
(Carpentras Bleu Marine, Relevons le défi relevons Carpentras)*



<p>RAPPORT N° :2 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE EXERCICE 2017, VOTE DES TAUX RECTIFICATION DES BASES PREVISIONNELLES</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la rectification des bases prévisionnelles afin d'être en conformité avec l'état de notification transmis par la Direction Générale des Finances Publiques, détaillant le produit fiscal communal attendu pour 2017 en fonction des taux votés.</p>																																								
	<p>Voté le 28 mars 2017 :</p> <table border="1" data-bbox="539 663 1358 954"> <thead> <tr> <th>Libellés</th> <th>Bases prévisionnelles 2017</th> <th>Taux 2017 identique au taux de 2016</th> <th>Produit attendu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe Habitation</td> <td>37 037 001</td> <td>18,11 %</td> <td>6 707 401,00 €</td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier Bâti</td> <td>32 234 474</td> <td>26,82 %</td> <td>8 645 286,00 €</td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier non Bâti</td> <td>478 600</td> <td>66,81 %</td> <td>319 753,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td>15 672 440,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nouvelle notification :</p> <table border="1" data-bbox="528 1048 1358 1339"> <thead> <tr> <th>Libellés</th> <th>Bases prévisionnelles 2017</th> <th>Taux identique</th> <th>Produit attendu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe Habitation</td> <td>36 054 000</td> <td>18,11 %</td> <td>6 529 379,00 €</td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier Bâti</td> <td>33 224 000</td> <td>26,82 %</td> <td>8 910 677,00 €</td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier non Bâti</td> <td>478 700</td> <td>66,81 %</td> <td>319 819,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td>15759875,00€</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté par 27 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras) et 4 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>	Libellés	Bases prévisionnelles 2017	Taux 2017 identique au taux de 2016	Produit attendu	Taxe Habitation	37 037 001	18,11 %	6 707 401,00 €	Taxe Foncier Bâti	32 234 474	26,82 %	8 645 286,00 €	Taxe Foncier non Bâti	478 600	66,81 %	319 753,00 €	Total			15 672 440,00 €	Libellés	Bases prévisionnelles 2017	Taux identique	Produit attendu	Taxe Habitation	36 054 000	18,11 %	6 529 379,00 €	Taxe Foncier Bâti	33 224 000	26,82 %	8 910 677,00 €	Taxe Foncier non Bâti	478 700	66,81 %	319 819,00 €	Total			15759875,00€
Libellés	Bases prévisionnelles 2017	Taux 2017 identique au taux de 2016	Produit attendu																																						
Taxe Habitation	37 037 001	18,11 %	6 707 401,00 €																																						
Taxe Foncier Bâti	32 234 474	26,82 %	8 645 286,00 €																																						
Taxe Foncier non Bâti	478 600	66,81 %	319 753,00 €																																						
Total			15 672 440,00 €																																						
Libellés	Bases prévisionnelles 2017	Taux identique	Produit attendu																																						
Taxe Habitation	36 054 000	18,11 %	6 529 379,00 €																																						
Taxe Foncier Bâti	33 224 000	26,82 %	8 910 677,00 €																																						
Taxe Foncier non Bâti	478 700	66,81 %	319 819,00 €																																						
Total			15759875,00€																																						
<p>RAPPORT N° :3 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a inscrit une reprise sur provision d'un montant de 100 000 € par Décision Modificative sur le budget principal de la ville afin de ne garder en réserve que le capital nécessaire.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté par 27 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras) et 4 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>																																								



<p>RAPPORT N° :4 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE PROMOTION DU TOURISME</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de ce rapport ainsi que les évaluations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant du transfert des charges pour 2017 : 236.804,87€ - Montant du transfert des charges à compter de 2018 : 238.239.87€ <p style="text-align: center;">Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>						
<p>RAPPORT N° :5 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">FONDS DE CONCOURS VERSE PAR LA COVE ANNE 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'enveloppe totale allouée par la CoVe à la commune de Carpentras sous forme de fonds de concours qui s'élève à :</p> <table border="1" data-bbox="523 824 1375 994"> <tr> <td>Fonds de concours (ex dotation de voirie)</td> <td style="text-align: right;">138.646,00 €</td> </tr> <tr> <td>Fonds de concours (ex dotation solidarité communautaire)</td> <td style="text-align: right;">1.508.780,00€</td> </tr> <tr> <td>Soit au total</td> <td style="text-align: right;">1.647.426,00 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>	Fonds de concours (ex dotation de voirie)	138.646,00 €	Fonds de concours (ex dotation solidarité communautaire)	1.508.780,00€	Soit au total	1.647.426,00 €
Fonds de concours (ex dotation de voirie)	138.646,00 €						
Fonds de concours (ex dotation solidarité communautaire)	1.508.780,00€						
Soit au total	1.647.426,00 €						
<p>RAPPORT N° :6 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">ENGAGEMENT PARTENARIAL ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS, LA DGFIP DE VAUCLUSE ET PAR LE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la contractualisation des volontés réciproques sous forme de convention. Les engagements conventionnels seront adaptés pour suivre l'évolution de la réglementation, prendre en compte les modernisations de procédures et intégrer les 5 actions les plus innovantes</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>						
<p>RAPPORT N° :7 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">RAPPORT SUR LES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DE COHESION SOCIALE AU COURS DE L'EXERCICE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport réalisé au cours de l'exercice 2016 dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, pour un montant de 2.891.857,00 € réparti de la façon suivante :</p>						



	jeunesse/politique de la ville	1.680.193,31 €
	social	683.313,69 €
	associations caritatives	8.900,00 €
	associations sportives	328.300,00 €
	associations culturelles	191.150,00 €
	Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté par 27 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras) et 4 Contre (Carpentras Bleu Marine)</i>	
<u>RAPPORT N° : 8</u> DDLJ – M. ROUX	<p>CONTRAT DE VILLE : RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2016 ET ADOPTION DES PLANS D' ACTIONS LIES A L'ABATTEMENT DE TFPB POUR 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, le bilan des actions menées par les bailleurs signataires du contrat de ville au titre de l'abattement de TFPB, ainsi que les plans d'actions 2017 de Grand Delta Habitat et Mistral Habitat liés aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB adoptées en juin 2016.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté par 27 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras) et 4 Contre (Carpentras Bleu Marine)</i></p>	
<u>RAPPORT N° :9</u> DRH – M. LE MAIRE	<p>FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté de l'évolution de la fixation des indemnités des élus.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté par 29 Voix Pour (Vive Carpentras, Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le défi relevons Carpentras)</i></p>	
<u>RAPPORT N° :10</u> DRH – MME DREANO	<p>CREATION DE VACATIONS EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création de vacances pour le recrutement de 4 intervenants musicaux dans le cadre du développement du département musiques actuelles et la stabilisation du département de musiques anciennes du conservatoire municipal.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>	
<u>RAPPORT N° :11</u> DAC MME DREANO	<p>PROGRAMMATION CULTURELLE TRANS'ART 2017 COUR SUD DE L'HOTEL-DIEU RECTIFICATIF A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la rectification de la programmation Culturelle Trans'art 2017.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>	



<p><u>RAPPORT N°:12</u> DAC – MME DREANO</p>	<p>FESTIVAL PLEIN LES MIRETTES 2017 PARTENARIAT VILLE DE CARPENTRAS – SA AUZON CONVENTION DE MECENAT</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention de mécénat entre la commune de Carpentras et la SA Auzon dans le cadre du festival Plein les Mirettes 2017.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:13</u> DAC – MME DREANO</p>	<p>PROGRAMMATION CULTURELLE ANIM'ART 2017-2018</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la programmation Culturelle Anim'art 2017-2018.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°14</u> DAC – MME DREANO</p>	<p>ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 MISE A DISPOSITION D'UN ENSEIGNANT ARTISTIQUE AU PROFIT DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EHPAD DE LA LEGUE - PASA DE L'HOPITAL - RESIDENCE SAINT LOUIS <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la mise à disposition d'un enseignant artistique au profit de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la Légue, du pôle d'activité et de soins adaptés et de la Résidence Saint Louis.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:15</u> DCOM – MME DREANO</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR – LYCEE VICTOR HUGO RELATIVE A L'HEBERGEMENT DES ARTISTES DANS LE CADRE DES FESTIVITES 2017</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention entre la commune de Carpentras, le conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et le Lycée Victor Hugo relative à l'hébergement des artistes dans le cadre des festivités 2017.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:16</u> SBM – MME DREANO</p>	<p>ADOPTION DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2017-2018 DE L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL-DIEU</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la programmation Culturelle 2017-2018 de l'Inguimbertaine à l'Hôtel Dieu.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N°: 17</u> SBM – MME DREANO</p>	<p>ADOPTION D'UNE CHARTE DE COOPERATION POUR LA CIRCULATION DES DOCUMENTS AU SEIN DES BIBLIOTHEQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la charte de coopération pour la circulation des documents au sein des bibliothèques de la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (COVE).</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°: 18</u> SJ – MME DREANO.</p>	<p>CREATION D'UN « PASS INSTALLATION ETUDIANTS »</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la création d'un « Pass Installations Etudiants ».</p> <p>Présents : 27 procurations : 3 <i>Adopté par 26 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras) et 4 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>
<p><u>RAPPORT N°: 19</u> DVE – MME GUIOU</p>	<p>ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES RECONDUCTION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL POUR L'ANNEE 2017-2018</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la reconduction à l'identique du Projet Educatif Territorial pour l'année 2017-2018.</p> <p>Présents : 27 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°: 20</u> DVE – MME GUIOU</p>	<p>FINANCEMENT DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DU PREMIER DEGRE ANNEE 2017</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté le financement des classes sous contrat d'association de l'Enseignement privé du 1^{er} degré pour l'année 2017, pour une participation forfaitaire de 505 € par élève carpentrassien des classes maternelles et élémentaires.</p> <p>Présents : 27 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°: 21</u> DVE – MME GUIOU</p>	<p>REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DU PREMIER DEGRE DE CARPENTRAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des Ecoles publiques du 1^{er} degré de Carpentras pour l'année scolaire 2017-2018, pour une participation financière forfaitaire de 750€ par élève.</p> <p>Présents : 27 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N° : 22</u> SFM – M. BOSSAN</p>	<p>DEROGATION MUNICIPALE A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DU COMMERCE DE DETAIL ET DES CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES MODIFICATION DE LA LISTE DE DIMANCHES DE L'ANNEE 2017 POUVANT ETRE TRAVAILLES</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la modification de la liste de dimanches de l'année 2017 pouvant être travaillés.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° : 23</u> SPOP – M. SENAC</p>	<p>L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL-DIEU DEUXIEME TRANCHE DE TRAVAUX DEMANDES D'AIDES FINANCIERES</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande d'aides financières dans le cadre de la tranche 2 des travaux de réhabilitation intérieure du monument historique l'Inguimbertaine à l'Hotel-Dieu.</p> <p>Présents : 27 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° : 24</u> SPOP – M. ANDRIEU</p>	<p>MISE A JOUR DU ZONAGE ASSAINISSEMENT DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande d'aides financières dans le cadre de la mise à jour du zonage assainissement des eaux usées.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° : 25</u> SVRD – M. ANDRIEU</p>	<p>AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE VILLE DE CARPENTRAS – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) PORTANT SUR L'ENTRETIEN DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (P.E.M) GARE ROUTIERE, PARKING DE LA GARE ET BASSIN DE RETENTION</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'avenant 1 à la convention partenariale ville de Carpentras/Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (COVE) portant entretien du Pole d'Echange Multimodal (PEM) gare Routière, Parking de la Gare et bassin de rétention.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N°: 26</u> DST – M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) RELATIVE A LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE FERROVIAIRE DE CARPENTRAS EN UN POLE ECONOMIQUE LIE AU NUMERIQUE</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention ville de Carpentras/Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (COVE) portant réhabilitation de l'ancienne gare ferroviaire de Carpentras en un pôle économique lié au numérique.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°: 27</u> SVRD – M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – CONSEIL DEPARTEMENTAL RELATIVE A LA REMISE A LA VILLE DE CARPENTRAS DE DIVERSES SECTIONS DE VOIES</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention ville de Carpentras/Conseil Départemental relative à la remise à la ville de Carpentras de diverses sections de voies.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N : 28</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>OPERATION RAVALEMENT DE FAÇADES 2011- 2018 - ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT DE FAÇADES</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté le nouveau règlement de façades dans le cadre de l'opération ravalement de façades 2011-2018.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:29</u> DDLJ – M. LE MAIRE</p>	<p>BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du bilan des cessions et des acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2016.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>A pris acte</i></p>



<p><u>RAPPORT N°:30</u> <u>DDLJ –</u> <u>M. ANDRIEU</u></p>	<p>ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AO N°589, N°590 ET N°656 SISES CHEMIN DE LA REYNARDE ET CHEMIN FOUTROUZE, A CARPENTRAS-SERRES AUPRES DE LA SARL TERRES DU SOLEIL PROMOTION</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition de trois parcelles, non bâties et situées en bordure de voies, cadastrées AO n°589 d'une superficie de 178 m², AO n°590 d'une superficie de 62 m² et AO n°656 d'une superficie de 469 m², sises Chemin de la Reynarde et Chemin Foutrouze, à Carpentras Serres, auprès de la Sarl Terres du Soleil Promotion, propriétaire des parcelles, représentée par son gérant Monsieur Stéphane Lucenet, pour l'euro symbolique afin de permettre à la Commune d'aménager et de sécuriser les chemins communaux sus-désignés.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:31</u> <u>DDLJ –</u> <u>M. ANDRIEU</u></p>	<p>LOCATION D'APPARTEMENTS MUNICIPAUX SIS AVENUE VILLEMARIE AVENANT N°1 AU CONTRAT DE LOCATION DU 20 DECEMBRE 2013 CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET MADAME NATHALIE BONMATI</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de l'avenant n°1 au contrat de location des appartements municipaux de Mme Nathalie Bonmati situés avenue Villemarie et Place Henri Dunant.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:32</u> <u>DDLJ –</u> <u>M. ANDRIEU</u></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / SOCIETE ENEDIS RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BN N° 361</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention entre la commune de Carpentras et la Société ENEDIS relative à la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section BN n° 361, sise avenue J-F Kennedy, à Carpentras.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:33</u> <u>DDLJ –</u> <u>M. ANDRIEU</u></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / ÉLECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION L N° 666-668-669 SUR LA COMMUNE DE MONTEUX</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention entre la commune de Carpentras et ERDF relative à la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communales cadastrées section L n° 666,668 et 669, sises lieu-dit La Ribière, à Montoux.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N°:34</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / SOCIETE ENEDIS RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE N° 321</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention entre la commune de Carpentras et la Société ENEDIS relative à la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section BE n° 321, sise quartier Terradou, à Carpentras</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:35</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>NON INCORPORATION DE PLEIN DROIT DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DES BIENS SANS MAITRES DES PARCELLES CADASTREES SECTION BI N° 87 ET BH N° 20 LIEU-DIT TERRADOU ET LES LONES, A CARPENTRAS</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la délibération portant non incorporation de plein droit, dans le cadre de la procédure de biens sans maîtres, dans le domaine privé communal des parcelles cadastrées section BI n°87 et BH n°20 constituant l'emprise du Vallat de la Mayre, sises à Carpentras.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:36</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>INSCRIPTION D'UNE CLAUSE NON-AEDIFICANDI SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BY N° 270 ET SUR LA PORTION A DETACHER DE LA PARCELLE BY N° 825 IMPASSE JOSQUIN DES PRES, A CARPENTRAS</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'inscription d'une clause non-aedificandi sur la parcelle cadastrée section BY n°270 d'une surface d'environ 500 m², ainsi que sur la portion à détacher d'environ 200 m² de la parcelle cadastrée section BY n°825 jouxtant la parcelle BY n°270, située impasse Josquin des Prés, à Carpentras.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:37</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>RETROCESSION DES IMMEUBLES VISES DANS L'ACTE DU 25 SEPTEMBRE 1981 CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT (OPH) DE LA VILLE D'AVIGNON AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET VERSEMENT DU CAPITAL RESTANT DU A L' OPH</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la rétrocession des parcelles cadastrées CE N°514, 515, 516, 517, 518, 521, 522 et 523, sis Rue Cottier, Rue de la Fournaque et Rue de la Juiverie, visées dans l'acte administratif du 25 septembre 1981 conclu entre la Commune de Carpentras et l'OPH d'Avignon, au profit de la Ville de Carpentras, ainsi que le paiement par la Commune au profit de l'OPH d'Avignon de la somme de 97 379 ,83 euros, correspondant au capital restant dû augmenté des intérêts.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N°:38</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX « MEMINI II » ET « LE HAMEAU DE SERRES I » PAR MISTRAL HABITAT</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le principe de la vente des logements sus-cités, sis « Mémini II » et « Le Hameau de Serres I » à Carpentras.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:39</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE BACCHUS, D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE BE N°143 ET D'UN TERRAIN A DETACHER DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES CS N°270 ET N°272 - RAPPORT ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le rapport de l'enquête publique préalable relative au déclassement dans le domaine privé communal d'une partie du Chemin de Bacchus d'environ 1 196 m² sise à Carpentras-Serres en prévision de son déplacement sur des portions de terrains à détacher des parcelles cadastrées AK n°102, 103, 104, 105, 106, 110, 192, 194 et 197; au déclassement dans le domaine privé communal d'une portion de la parcelle communale cadastrée section BE n° 143, d'environ 19 511 m², sise Avenue Pierre de Coubertin, et au déclassement dans le domaine privé communal d'un terrain d'une superficie d'environ 9 780 m² à détacher des parcelles communales CS n°270 et 272 sises Chemin des Couquières et rue du Docteur Zamenhof.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:40</u> DDLJ – M. SENAC</p>	<p>ANNULATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 28 FEVRIER 2017 PORTANT ACQUISITION D'UNE PORTION DU BATI SIS 17 BOULEVARD GAMBETTA, A CARPENTRAS, AUPRES DE MADAME ET MONSIEUR AVON ACQUISITION D'UNE PARCELLE BATIE CADASTREE SECTION CI N°409, SISE 205 AVENUE VICTOR HUGO, A CARPENTRAS, AUPRES DE MADAME ET MONSIEUR COLPIN</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'annulation de la délibération du 28 février 2017 portant acquisition de la portion du bâti d'environ 765 m² tirée de la parcelle CM n°36, propriété des consorts Avon et l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée CI n°409 d'une superficie d'environ 555 m² auprès de Madame et Monsieur Colpin, sise 205 avenue Victor Hugo, au prix de 170 000 euros.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N°:41</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) - DEMANDE D'APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION CADRE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'avenant n° 3 de la convention cadre (et ses annexes) de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Carpentras.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:42</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF AU CONTENTIEUX LIES A LA STATION D'ÉPURATION (STEP) DE CARPENTRAS SISE CHEMIN DE MARIGNANE</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté le principe du protocole d'accord transactionnel relatif au contentieux liés à la station d'épuration STEP de Carpentras sise Chemin de Marignane, conformément aux articles 2044 et suivants du code civil.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:43</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION DES PORTIONS DE TERRAINS CONSTITUANT DES DELAISSES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE SIS LIEU-DIT CHEMIN DE LIRA ET ROUTE D'ORANGE, A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition des parcelles cadastrées CS n°170, 171, 286 et 287, appartenant au Département de Vaucluse, d'une superficie totale d'environ 1 850 m², au prix de 1 euro (1 €), conforme à l'avis des services fiscaux du 31 janvier 2017.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:44</u> DCA – M. JAILLARD</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS /PREFECTURE DE VAUCLUSE RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention ville de Carpentras/ Préfecture de Vaucluse relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:45</u> DCA – M. LE MAIRE</p>	<p>DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a désigné Madame Noémi Rayé, conseillère Municipale, au sein de la commission de délégation des services publics locaux et de la commission municipale économie de proximité et citoyenneté.</p> <p>Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N° :46</u> DCA – MME MORA</p>	<p style="text-align: center;">AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE PAR LES POMPES FUNEBRES FERRER GONTARD</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a formulé un avis favorable à la création d'une nouvelle chambre funéraire dans les locaux des Pompes Funèbres Ferrer Gontard, sous réserve du respect par le demandeur des règles d'urbanisme et notamment du dépôt d'un dossier de déclaration de travaux au titre des Établissements Recevant du Public.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:47</u> DCA – M. LE MAIRE</p>	<p style="text-align: center;">POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 procurations : 3 <i>A pris acte</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:48</u></p>	<p style="text-align: center;">QUESTIONS DIVERSES</p>

Affiché le :
5 juillet 2017



Le Maire

Francis Adolphe